

Les Prix BPF

Pour sa deuxième édition, le Brussels Podcast Festival s'engage à récompenser les meilleurs podcasts belges de l'année 2020.

Un jury composé de cinq professionnel.le.s du podcast (créateur.ice, producteur.ice, diffuseur.euse, auditeur.ice passionné.es...) décernera trois prix aux meilleures créations podcasts belges réalisées au cours de l'année 2020 dans les trois catégories suivantes : fiction, documentaire et prix du public. Les noms des trois gagnants seront annoncés lors de la cérémonie de clôture du festival le 28 février 2021.

Avec le soutien de la SACD, de la SCAM et de la RTBF.

PRIX FICTION et/ou DOCU-FICTION

Œuvres admises :

- Créations Radiophoniques / Podcast natifs de fictions et docu-fictions publiés durant l'année 2020 et dont les auteur.ices sont domicilié.es en Belgique. Est considéré comme « natif » un programme audio digital spécifiquement créé pour une diffusion numérique en dehors du contexte d'un programme radio.
- Les séries sont éligibles mais il est demandé à leurs auteur.ices de présenter à la compétition un épisode spécifique de cette série. On essaie ainsi de ne pas faire surchauffer les oreilles du jury !
- Créations en français uniquement.
- Œuvres diffusées avec l'aide d'un.e producteur.ice ou en auto-production, ayant bénéficié d'une aide à la réalisation ou non. Les podcasts réalisés dans un cadre universitaire ou associatif sont admis dans la mesure où ils sont disponibles à l'écoute pour le grand public.
- Les podcasts « de marque » ou réalisés à des fins commerciales dans le cadre d'une commande faite par une entreprise privée ou publique ne sont pas admis.

Inscription :

Vous pouvez inscrire votre création à la compétition avant le 08 janvier minuit par email à l'adresse bpf@atelier210.be en n'oubliant pas de :

- Mentionner en objet « Inscription PRIX BPF » ainsi que la catégorie (fiction ou documentaire)
- Y glisser un lien d'écoute vers le podcast ou l'épisode soumis
- Remettre un court dossier de présentation de l'œuvre reprenant au minimum un synopsis, une présentation des auteur.ices et un résumé de la démarche de réalisation.

Délibération & Récompense :

Un jury indépendant formé de 5 personnes (*ou mentionner les noms des personnes*) se réunira dans les semaines précédant le festival pour élire les gagnant.es des prix documentaire et fiction. Le nom des lauréat.es sera révélé lors de la cérémonie de clôture du festival, le dimanche 28 février et iels seront ensuite contacté.es personnellement pour la remise de la récompense.

Le ou la gagnant.e se verra récompensé.e :

- D'un montant de 1000€ délivré par la SACD
- D'un mois d'accès gratuit aux studios d'enregistrements et espace de coworking du Lambermont 140 mis à disposition par We Tell Stories.

PRIX DOCUMENTAIRE et/ou REPORTAGE

Œuvres admises :

- Créations Radiophoniques / Podcast natifs de documentaires et reportages publiés durant l'année 2020 et dont les auteur.ices sont domicilié.es en Belgique. Est considéré comme « natif » un programme audio digital spécifiquement créé pour une diffusion numérique en dehors du contexte d'un programme radio.
- Les séries sont éligibles mais il est demandé à leurs auteur.ices de présenter à la compétition un épisode spécifique de cette série. On essaie ainsi de ne pas faire surchauffer les oreilles du jury !

- Créations en français uniquement.
- Œuvres diffusées avec l'aide d'un.e producteur.ice ou en auto-production, ayant bénéficié d'une aide à la réalisation ou non. Les podcasts réalisés dans un cadre universitaire ou associatif sont admis dans la mesure où ils sont disponibles à l'écoute pour le grand public.
- Les podcasts « de marque » ou réalisés à des fins commerciales dans le cadre d'une commande faite par une entreprise privée ou publique ne sont pas admis.

Inscription :

Vous pouvez inscrire votre création à la compétition avant le 08 janvier minuit par email à l'adresse bpf@atelier210.be en n'oubliant pas de :

- Mentionner en objet « Inscription PRIX BPF » ainsi que la catégorie (fiction ou documentaire)
- Y glisser un lien d'écoute vers le podcast ou l'épisode soumis
- Remettre un court dossier de présentation de l'œuvre reprenant au minimum un synopsis, une présentation des auteur.ices et un résumé de la démarche de réalisation.

Délibération & Récompense :

Un jury indépendant formé de 5 personnes (*ou mentionner les noms des personnes*) se réunira dans les semaines précédant le festival pour élire les gagnant.es des prix documentaire et fiction. Le nom des lauréat.es sera révélé lors de la cérémonie de clôture du festival, le dimanche 28 février et iels seront ensuite contacté.es personnellement pour la remise de la récompense.

Le ou la gagnant.e se verra récompensé.e :

- D'un montant de 1000€ délivré par la SCAM
- D'un mois d'accès gratuit aux studios d'enregistrements et espace de coworking du Lambermont 140 mis à disposition par We Tell Stories.

PRIX DU PUBLIC

Entre le 1er février et le 28 février, c'est à vous de jouer !

Nous vous invitons, en tant qu'auditeur.ice.s, à voter parmi les 5 podcasts sélectionnés dans la catégorie « Fiction » et les 5 podcasts sélectionnés dans la catégorie « Documentaire » pour faire entendre votre voie/x et décerner le Prix du public.

Le ou la gagnant.e se verra récompensé.e :

- D'un montant de 1000€ délivré par la SCAM et la SACD
- D'un mois d'accès gratuit aux studios d'enregistrements et espace de coworking du Lambermont 140 mis à disposition par We Tell Stories.